LE PATRIMOINE
UNE PROMESSE D'AVENIR
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2006

CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

Montréal

CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL
VILLE.MONTREAL.QC.CA/CPM

LE PATRIMOINE
UNE PROMESSE D'AVENIR

TABLE DES MATIÈRES

1 **LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA VILLE**

2 **MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE**
LE MONT ROYAL
LE PATRIMOINE RELIGIEUX
LE PATRIMOINE INDUSTRIEL
LE PATRIMOINE NATUREL
LES CITATIONS
LE COMITÉ DE VEILLE
LA TOPONYMIE

7 **HISTORIQUE**
– LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS

8 **LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL**
LA STRUCTURE
LES MEMBRES
LA PERMANENCE
LE CADRE JURIDIQUE
LA MISSION
LES FONCTIONS

11 **BILAN DES ACTIVITÉS 2003–2006**
LE CONSEIL DU PATRIMOINE EN STATISTIQUES
AVIS ET MÉMOIRES
FAITS SAILLANTS DE 2006
PROMOTION DU PATRIMOINE

22 **ANNEXES**
LE PATRIMOINE ET LA VILLE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES
LES MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS ET LES SITES DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

CONSEIL
DU PATRIMOINE
DE MONTRÉAL

Monsieur Marcel Parent
Président du conseil de la Ville de Montréal

Monsieur le président,

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport d'activités du Conseil du patrimoine de Montréal pour l'année 2006.

Ce rapport illustre l'énergie constante à déployer pour faire connaître, apprécier, préserver et mettre en valeur tous les patrimoines naturel et culturel dans les différentes fonctions administratives de la Ville. Dans la poursuite de sa mission, le Conseil du patrimoine de Montréal collabore, par des interventions multiples à titre de conseiller et d'aviseur, avec les intervenants internes, les organismes et les citoyens, et réalise des actions qui concourent à apporter un équilibre entre la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais et le développement de la métropole.

Il est à noter que le Conseil du patrimoine de Montréal a tenu, le 8 novembre dernier, sa cinquantième réunion depuis sa mise en opération, au mois de janvier 2003.

Vous trouverez dans ce rapport un constat prospectif sur l'état du patrimoine en général, un bilan factuel des réalisations du Conseil depuis sa création, un bref résumé de certains dossiers traités, un historique de la sauvegarde du patrimoine à Montréal et une liste des biens protégés.

En espérant que le contenu de ce rapport répondra à vos attentes, je vous prie, Monsieur le président, d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Louise Letocha
Présidente

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

La Ville de Montréal a été le lieu de grands projets immobiliers institutionnels, au cours de l'année 2006; plusieurs de ces programmes architecturaux ont connu, en effet, leur développement. Pour ne mentionner que quelques uns, certains ont été conçus dans l'environnement d'un bâtiment historique ou dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, comme le stade Percival-Molson ou alors, le centre hospitalier universitaire de Saint-Luc (CHUM). Si ces différentes constructions révèlent un dynamisme économique et social de Montréal, dont dépend l'avenir de notre société, la couverture médiatique de ces événements a rappelé à l'avant-scène un vieux débat qui opposerait la réalisation de projets d'envergure dans la ville et la composition avec un environnement naturel et culturel. Est-il nécessaire de rappeler, en termes de dilemme, cette situation alors que de manière inévitable toute nouvelle implantation en milieu urbain exige des bâtisseurs une intégration à différents niveaux depuis la conformation au plan d'urbanisme jusqu'à l'ajustement avec un système d'infrastructures? Autant de facteurs techniques contraignants qui exigent de la création et une habileté à moduler cette insertion en milieu urbain.

L'histoire des villes nous enseigne qu'à toutes les époques, dans le monde occidental, ce phénomène s'est reproduit et Montréal ne diffère pas sur ce plan. Elle a été érigée et configurée par strates successives. Ces traces lui donnent une empreinte caractéristique de son identité socioculturelle. Nous ne pouvons évoquer ce phénomène comme une entrave au développement économique ou immobilier. Bien au contraire, l'attribution du titre d'arrondissement historique du Vieux-Montréal, en 1964, n'a pas enfreint le développement immobilier de ce secteur de la ville. Attrait touristique principal de Montréal, nous ne doutons pas, aujourd'hui, de l'apport économique de cette décision. Et nous pouvons encore le constater dans des réalisations récentes. Le dégagement de l'église Saint James, sur la rue Sainte-Catherine, a non seulement permis de redécouvrir sa façade mais, surtout, de rétablir une continuité dans le tissu urbain de cette rue. Cette opération de restauration a contribué, aussi, à revaloriser un segment de cette artère et à dynamiser son activité commerciale. Selon une information récente, cinquante mille visiteurs en cinq mois auraient fréquenté le lieu. Les efforts conjugués des investissements privés et publics dépassent l'objectif premier de la restauration d'un bâtiment patrimonial et se transforment en une action de revitalisation économique d'un quadrilatère qui avait été déstabilisé au cours des années. Par ce geste nous assistons, plutôt, à une régénérescence d'un ensemble architectural et de sa fonction dans l'environnement de ce secteur de la ville.

LE MONT ROYAL

Après l'adoption de la Politique du patrimoine en 2005, la Ville a montré une volonté de devenir « *gestionnaire exemplaire en matière de patrimoine* ». Les travaux de restauration entrepris, depuis 2001, des pavillons municipaux sur le mont Royal affirme la position de la Ville dans cette voie. L'inauguration du pavillon restauré du lac aux Castors est venue clore un cheminement dans lequel autant les services municipaux, les groupes associatifs, que le donateur ont participé à une mise en valeur d'un bâtiment contemporain dont l'architecture avait été reconnue par les principales revues d'architecture au Canada depuis 1957 et qui figure maintenant comme un des fleurons des bâtiments municipaux. Comme ce fut l'occasion, aussi, de doter la montagne d'un équipement sportif plus perfectionné, la patinoire artificielle prolongera la pratique de ce sport et permettra aux citoyens de profiter sur une plus longue période, pendant l'hiver, de ce site exceptionnel.

La Ville a entrepris plusieurs travaux majeurs de réfection des accès du mont Royal. Le rétablissement d'une circulation véhiculaire, au niveau du sol, par la démolition de l'échangeur de l'avenue du Parc et de l'avenue des Pins fut sans doute l'opération le plus considérable. Si ce chantier va faciliter et sécuriser l'accès piétonnier et cycliste au mont Royal, nous avons regretté la priorisation de l'automobile dans le concept de réfection de cette intersection. Par ailleurs, la Ville a poursuivi les travaux de restauration du monument George-Étienne-Cartier: ses bronzes et sa base de granit gris, jusqu'à la structure de soutènement du monument.

En parallèle à cette prise en charge par la Ville d'une revalorisation du mont Royal comme emblème de Montréal, nous devons souligner les nombreuses études produites au cours de l'année, dans le cadre de la Table de concertation du Mont-Royal, qui ont accru la connaissance sur les différentes catégories du patrimoine. Toutefois, les nombreux projets de construction ont montré que nous devons convenir, sur une base collective, au-delà du cadre règlementaire normatif actuel, des principes et des valeurs de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal si nous voulons conserver trace de ce phénomène géologique dans notre ville. La Table de concertation du Mont-Royal a été le lieu de discussions nourries sur la protection de ce site qui amèneraient des changements dans le mode de gestion de cet arrondissement historique et naturel et, ultimement, un transfert de responsabilités aux villes.

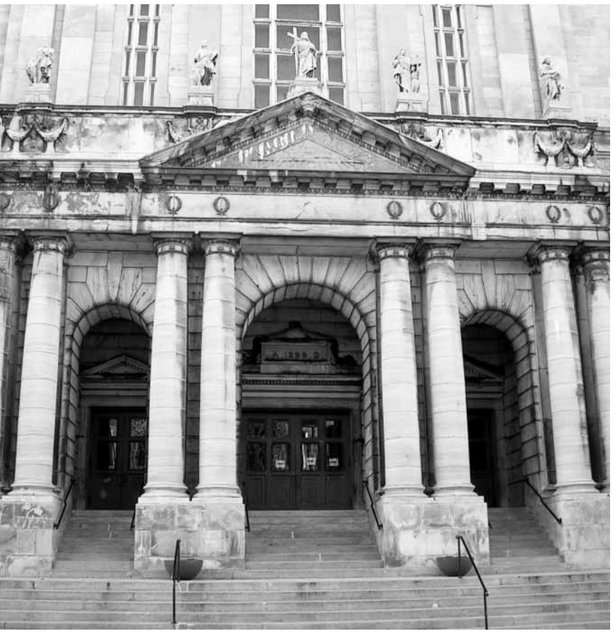

LE PATRIMOINE RELIGIEUX

Autre fait à signaler au cours de cette année a été le classement du monastère des Carmélites qui permettra à la communauté religieuse de poursuivre sa mission à l'intérieur de ses murs dorénavant protégés. Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) avait défendu, en 2004, la valeur patrimoniale exceptionnelle de ces bâtiments et de cette enceinte de la fin du XIX^{e} siècle. Aussi, l'église luthérienne Christ Memorial dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est maintenant occupée par une communauté coréenne qui a effectué des travaux qui assureront la sauvegarde de cette architecture de 1964, du célèbre architecte Roger D'Astous. Par contre, pour plusieurs lieux de culte à Montréal, l'avenir présente une incertitude. Le sanctuaire Saint-Jude et son presbytère sur la rue Saint-Denis dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, l'église Sainte-Germaine-Cousin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles sont des édifices pour lesquels de nouveaux usages qui assureraient leur maintien n'ont pas encore été trouvés.

Le rapport de la Commission de la culture de l'Assemblée nationale du Québec (juin 2006) comprend plusieurs recommandations dont une qui demandait que soit institué « *un moratoire sur l'aliénation et la modification des bâtiments religieux et des cimetières* » […] « *jusqu'au 1er janvier 2008* ». Cette recommandation n'a pas connu de suite effective. Les autres recommandations révèlent l'ampleur de la situation et du travail à accomplir alors que le patrimoine religieux est devenu une préoccupation de la société laïque. Sur le territoire de l'île de Montréal, le nombre de lieux de culte construits avant 1945 est de 468 et de 250 après cette date. Les dix-neuf arrondissements de Montréal sont aux prises avec ce phénomène. Le processus d'évaluation pour les lieux de culte construits après 1945 a été poursuivi et impliquait la collaboration du MCCQ, la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de même que celle du CPM. Nous persistons dans l'idée que Montréal devrait développer une position Ville par rapport au patrimoine religieux.

LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Au cours de ces dernières années, nous avons fait le constat que les listes de bâtiments industriels contenues dans les chapitres d'arrondissement du plan d'urbanisme étaient incomplètes. Grâce au travail de stagiaires, ces listes ont été bonifiées et un exercice de repérage a permis d'élaborer une méthode d'identification qui pourrait être étendue à l'ensemble du territoire montréalais afin de mieux rendre compte de la réalité de l'activité industrielle et des concentrations de ce type de constructions. Une étude plus approfondie devra compléter ces travaux.

LE PATRIMOINE NATUREL

Au-delà des travaux engagés par le Bureau du Mont-Royal et sa table de concertation dans la révision du Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992 et, dans le cadre desquels le CPM a déposé un mémoire, au mois de mai 2006, nous devons constater qu'un consensus reste à faire sur une compréhension de la « protection » des patrimoines naturel et culturel du mont Royal. La décision des services municipaux de gérer le parc du mont Royal comme un parc nature, nous assure d'une plus grande attention portée aux éléments naturels même si nous n'avons pas assisté à un consensus sur la nature et la fonction du milieu naturel du mont Royal au cours de cette année. Dans son mémoire, le CPM a prôné qu'il fallait recontextualiser le mont Royal dans une perspective écosystémique par rapport à l'ensemble des collines montérigiennes afin de mieux fonder « *nos modes d'approches de la montagne* » et « *les principes inhérents à nos actions futures.* »

Depuis, le comité *ad hoc* sur le cadre de gestion, auquel a contribué le CPM, a esquissé les paramètres d'un encadrement en arrondissement et dans les villes de Montréal et de Westmount des projets particuliers et des PIIA afin de définir « *une assise juridique et administrative nécessaire au rapatriement* […] *du pouvoir de décision sur l'AHNMR.* »

Par ailleurs, plusieurs projets immobiliers localisés, en bordure ou à proximité d'écoterritoires, dont le Domaine des Brises à Pierrefonds, le Faubourg Pointe-aux-Trembles dans la trame verte de l'est, la construction de nouvelles tours au sud de l'Île des Sœurs obligent, de la part de la Direction des sports, parcs et espaces verts, un encadrement différent des opérations d'aménagement sur le plan de l'écoulement des eaux, de plantation d'espèces végétales, du maintien des habitats fauniques, comme sur le plan écosystémique général. Une réelle évolution du traitement des dossiers immobiliers et de leur compatibilité avec des milieux naturels s'effectue dans cette voie et le CPM accompagne ces initiatives à l'occasion à travers ses avis.

Aussi, la Ville a donné suite à l'adoption de sa Politique de l'arbre de Montréal en amorçant, dès cette année, l'élaboration « *d'un programme municipal de reconnaissance et de protection des arbres remarquables* » auquel le CPM a contribué dans la recherche d'une définition pour Montréal de l'arbre remarquable. Et, afin d'assurer une plus grande protection de la forêt connue sous le nom du Domaine Saint-Paul ainsi que le lac des Battures à l'Île des Sœurs, une entente a été conclue entre l'arrondissement de Verdun et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la cession d'une servitude de conservation perpétuelle. Le CPM avait recommandé, en 2005, de procéder via une servitude avec ce ministère de manière à non seulement garantir les limites de ce territoire mais, surtout, maintenir le lieu qui est reconnu comme une halte migratoire pour la faune ailée.

LES CITATIONS

Depuis près de quinze ans, la Ville n'a pas procédé à la constitution d'un site patrimonial ou à la citation d'un immeuble patrimonial, sauf, en 2001, à l'île Bizard. En 2005, dans le cadre de la Politique du patrimoine, nous devions « *mener à terme les démarches nécessaires à la création d'un site du patrimoine sur la base des études précitées* »; il était question des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame. Les études ont été complétées mais, il faudra attendre une autre année afin de voir la concrétisation de cet effort de reconnaissance collectif. D'autres demandes ont été soumises pour lesquelles les dossiers pourraient se compléter en 2007.

LE COMITÉ DE VEILLE

L'objet « *veille patrimoniale* » est ressorti des consultations publiques sur le projet de Politique du patrimoine alors que le contenu de six mémoires y ont fait allusion directement. La version finale du texte de la Politique du patrimoine (mai 2005) en fait état aussi aux pages 46 et 48. Ainsi, la « *veille patrimoniale* » est considérée comme une des actions de base pour établir le système d'organisation de l'action en patrimoine tout comme la concertation avec le milieu et les partenaires (p. 45).

Le CPM a élaboré un projet sur ce sujet mais le contexte municipal ne nous a pas incité à procéder aux consultations nécessaires avec les services municipaux, d'une part, et les partenaires externes d'autre part.

LA TOPONYMIE

Le comité de toponymie, en fonction depuis le mois de janvier 2004, a poursuivi avec le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine la révision du répertoire les *Rues de Montréal*. Grâce à une entente avec le Laboratoire d'histoire et de patrimoine de Montréal de l'UQÀM et les Archives de Montréal, les notices toponymiques seront complétées par une recherche historique et une documentation iconographique qui rendra le site plus dynamique et intéressant à consulter. Aussi, seize noms ont été ajoutés aux banques de noms ressources pour la dénomination de nouvelles désignations.

Le sujet de la toponymie a fait l'objet de vives réactions des citoyens riverains de l'avenue du Parc dans les médias et fut l'occasion d'un débat entre élus au conseil municipal. Si pour une fois le sujet de la toponymie a été mis à l'avant-plan par les médias, il reste à souhaiter que la « *raison toponymique* » prévale dans la décision finale sur ce sujet.

CONCLUSION

Dans une certaine approche du développement économique, nous n'assistons pas, encore, à une compréhension de la place des patrimoines naturel et culturel comme valeur ajoutée. Cependant, le CPM constate que des pas ont été franchis dans la voie d'une considération des patrimoines naturel et culturel associés au développement durable et à une meilleure qualité de vie des citoyens.

La responsabilité municipale en matière de patrimoine est encore exercée de manière inégale: méconnaissance d'éléments patrimoniaux dans les arrondissements, absence d'encadrement d'immeubles cités de propriété privée alors qu'on affiche Montréal comme métropole culturelle. Aussi, nous voyons un plus grand partage des valeurs associées aux patrimoines naturel et culturel et à leur intégration dans des concepts d'aménagement de grands territoires et d'architecture. Ainsi, nos efforts conjugués nous promettent d'envisager une configuration enrichie de la Ville avec un avenir digne d'une métropole culturelle.

QUELQUES DATES MARQUANTES DE L'HISTOIRE DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS :

1858
Création de la première *Société historique* francophone par Jacques Viger, premier maire élu de Montréal

1862
Fondation de la *Société d'archéologie et de numismatique de Montréal*

1922
Première *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique* au Québec

1929
Premier classement d'un bâtiment montréalais: le château Ramesay

1952
Refonte de la *Loi de 1922, maintenant intitulée Loi relative aux monuments, sites et objets historiques et artistiques*

1962
Création de la *Commission Viger*, instance consultative municipale qui a pour mission d'étudier tout ce qui a trait à la préservation du Vieux-Montréal

1963–1965
Étude Van Ginkel, réalisée pour le compte de la Ville de Montréal, qui propose une première vision globale du Vieux-Montréal

1964
Création de l'arrondissement historique de Montréal (le Vieux-Montréal)

1965
Le Service de l'urbanisme propose un plan directeur du Vieux-Montréal

1972
Adoption de la *Loi sur les biens culturels* et création de la *Commission des biens culturels*

1973
Fondation de l'organisme *Sauvons Montréal*

1975
Fondation de l'organisme *Héritage Montréal*

1979
Première entente entre le ministère des Affaires culturelles (aujourd'hui ministère de la Culture et des Communications du Québec) et la Ville de Montréal, sur la sauvegarde du Vieux-Montréal et du patrimoine montréalais; reconduite à six reprises, entre 1979 et 2005: l'entente se traduit par des investissements publics de plus de 200 millions de dollars, consentis à part égale par les deux partenaires dans la sauvegarde du patrimoine et le développement culturel

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* instaure les plans d'implantation et d'intégration architecturale, que la plupart des Villes de la Communauté urbaine de Montréal utiliseront pour protéger leur cadre bâti ou paysager

1980–1990
Publication du *Répertoire d'architecture traditionnelle* de la Communauté urbaine de Montréal (11 volumes)

1981
Premier arrondissement naturel désigné sur l'île de Montréal: le boisé de Saraguay

1981
Création de la SIMPA *(Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal)*, une société paramunicipale

1982
Réalisation de l'inventaire architectural du Vieux-Montréal

1986
Modifications à la *Loi sur les biens culturels*, qui délègue certains pouvoirs aux municipalités; quelques-unes d'entre elles, dont Montréal, Outremont et Westmount, ont profité de ces prérogatives

1987
La Ville crée le *Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels*

La Ville crée le site du patrimoine du mont Royal, le premier sur l'île

1990–1992
Premier Plan d'urbanisme de Montréal et cadre réglementaire, qui traduisent la volonté municipale de protection et de mise en valeur du cadre bâti dans tous les arrondissements de la Ville

1995
Création de la *Fondation du patrimoine religieux du Québec*

1996
Création de la *Société de développement de Montréal*, société paramunicipale qui intègre notamment une préoccupation patrimoniale

2002
Le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

2003
Début des opérations du *Conseil du patrimoine de Montréal*

2004–2005
La Ville de Montréal intègre la préoccupation patrimoniale dans divers plans, politiques et stratégies: *Plan d'urbanisme, Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, Politique de l'arbre, Plan stratégique de développement durable, Politique de développement culturel, Stratégie de développement économique, Plan de Transport*

2005
Le gouvernement du Québec reconnaît par décret l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal

2005
La Ville de Montréal adopte sa *Politique du patrimoine*

LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

LA STRUCTURE

Le Conseil du patrimoine de Montréal est composé de neuf membres experts et de deux membres suppléants dont le mandat de deux ans est renouvelable une seule fois. Les membres experts forment une équipe pluridisciplinaire, représentative des différentes catégories de patrimoine. De ce fait, le CPM réalise des analyses exhaustives, indispensables à la formulation d'avis pour mieux intégrer les projets étudiés à leur milieu.

Le CPM relève du conseil de la Ville qui en nomme les membres. Cette relation politique, conjuguée aux liens que le CPM tisse avec les arrondissements et les services municipaux, permet une vision d'ensemble des enjeux patrimoniaux du territoire municipal, des pressions de développement et des impératifs politiques. C'est en appuyant cette compréhension élargie des enjeux à ses connaissances scientifiques et techniques en matière d'histoire urbaine, d'architecture, d'archéologie, de géomorphologie et d'environnement que le CPM assure la protection des patrimoines naturel et culturel du territoire montréalais.

ORGANIGRAMME 2006

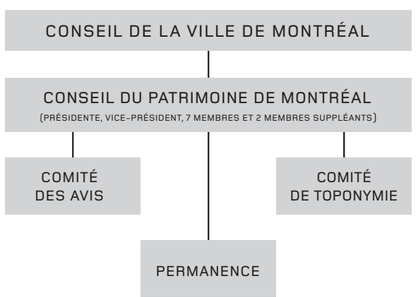

LES MEMBRES

Madame **Louise Letocha**, professeure au département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, est la présidente du CPM et Monsieur **Jacques Lecours**, urbaniste, spécialisé en protection et mise en valeur du patrimoine bâti et technologique, en est le vice-président.

Les autres membres du CPM sont: Monsieur **Pierre Bibeau**, anthropologue-archéologue, membre fondateur d'Arkéos, Monsieur **Normand Cazelais**, conseiller en aménagement du territoire et en environnement à Hydro-Québec, Madame **Sylvie Dufresne**, historienne et muséologue, directrice Expositions et recherche à Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Monsieur **Gilles Garand**, président du Conseil québécois du patrimoine vivant et président du Forum québécois du patrimoine, Monsieur **Laurent Lepage**, professeur à l'Institut des sciences de l'environnement et titulaire de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'UQAM, Monsieur **Philippe Poullaouec-Gonidec**, professeur à l'École d'architecture, fondateur et titulaire de la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal et Madame **France Vanlaethem**, professeure à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal et présidente-fondatrice de DOCOMOMO Québec.

Madame **Ewa Bieniecka**, architecte, professeure adjointe à l'École d'architecture de l'Université McGill, et Monsieur **Raouf Boutros**, architecte, fondateur de la firme Les architectes Boutros et Pratte sont membres suppléants du CPM.

Au mois de septembre 2006, le CPM a accueilli quatre nouveaux membres en remplacement de ceux dont le mandat arrivait à échéance (madame Ewa Bieniecka, messieurs Raouf Boutros, Normand Cazelais et Gilles Garand). Les nouveaux membres sont: Monsieur **Pierre Beaupré**, architecte senior, associé de la firme Beaupré et Michaud Architectes, Monsieur **André Bouchard**, professeur titulaire au Département de sciences biologiques de l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale du Jardin botanique de Montréal, madame **Claudine Déom**, professeure adjointe à l'École d'architecture de l'Université de Montréal (membre suppléant) et monsieur **Paul-André Tétreault**, architecte fondateur de la firme Les architectes Tétreault, Parent, Languedoc et Associés (membre suppléant).

LA PERMANENCE

Quatre employés à statut temporaire accompagnent la présidente et le CPM dans leurs fonctions: une conseillère en aménagement, une secrétaire-recherchiste et une secrétaire d'unité administrative, à qui s'est ajouté, en 2006, un conseiller scientifique-biologiste pour assumer pleinement le rôle du CPM en ce qui a trait au patrimoine naturel. Le personnel assure ainsi la réception des demandes, l'analyse des dossiers, la rédaction et la diffusion des avis. Il accompagne toute autre démarche du CPM dans de multiples dossiers favorisant la protection et la mise en valeur du patrimoine montréalais.

LE CADRE JURIDIQUE

C'est en 2001, que la *Loi sur la réorganisation municipale* (Loi 170) a prévu, à l'annexe 1 de la Charte de la nouvelle Ville de Montréal, l'institution du Conseil du patrimoine de Montréal (art. 83.11 à 83.14).

Le 20 août 2002, le conseil de la Ville de Montréal a adopté le *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136). La Ville a créé cette instance consultative dans le but de favoriser la protection et la mise en valeur de son patrimoine. Les travaux d'un groupe désigné par le comité exécutif à la mise en place du CPM ont préconisé une définition élargie du mot patrimoine qui intègre divers types de patrimoine regroupés en deux catégories:

+ **LE PATRIMOINE NATUREL**
  les sites et ensembles naturels, les écoterritoires, les milieux riverains et aquatiques, les arbres, les parcs, les zones et les habitats d'espèces menacées;

+ **LE PATRIMOINE CULTUREL**
  le patrimoine mobilier, le patrimoine immobilier, le patrimoine culturel immatériel et la toponymie.

Le 25 août 2003, le conseil de la Ville a adopté le règlement modifiant certaines dispositions du règlement 02-136 et certaines dispositions du *Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement* (02-002). Par ces mesures, chaque conseil d'arrondissement doit informer le CPM de toute demande de permis ou certificats relatifs à une intervention projetée dans les sites protégés en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, en même temps qu'il transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement.

LA MISSION

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. À ce titre, il conseille et avise le conseil de la Ville, le comité exécutif, les conseils d'arrondissement, les services municipaux et les citoyens. Sa mission est de:

+ **DÉVELOPPER UNE VISION COMMUNE DU PATRIMOINE NATUREL ET DU PATRIMOINE CULTUREL POUR LA VILLE DE MONTRÉAL;**

+ **VEILLER À ASSURER UNE PROTECTION ACCRUE ET UNE MEILLEURE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS;**

+ **SOUTENIR LES EFFORTS DE RECONNAISSANCE, DE MISE EN VALEUR ET DE PROTECTION DU PATRIMOINE MONTRÉALAIS DÉPLOYÉS PAR LES CITOYENS, LES ORGANISMES, LES ARRONDISSEMENTS ET LES AUTRES INSTANCES INTÉRESSÉES;**

+ **FAVORISER L'APPROPRIATION DU PATRIMOINE PAR LES CITOYENS.**

Assurer la pérennité du patrimoine sous toutes ses formes, intégrer une vision du futur dans le respect du passé lors d'émission d'avis sur des projets d'aujourd'hui, apprécier les intérêts en présence en toute neutralité, aider à la prise de décision des élus: voilà comment peut se résumer l'action concrète du CPM.

De plus, avec l'adoption, depuis 2004, de plusieurs politiques, orientations et plans d'action de la Ville (voir la page 7), le CPM, dans ses analyses et ses avis, collabore à une vision prospective de développement durable, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, à la préservation du cadre bâti, à la protection et la mise en valeur des éléments naturels et culturels montréalais.

LES FONCTIONS

Tel que décrites dans les lois provinciales ainsi que dans les règlements et les politiques adoptés par le conseil de la Ville, le Conseil du patrimoine de Montréal exerce les fonctions suivantes:

+ **CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, ART. 83.11 À 83.14 ET ART. 89,5°:**
le CPM est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine.

+ **RÈGLEMENTS 02-136 ET 02-136-1:**
le CPM conseille et donne son avis, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville, du comité exécutif, des conseils d'arrondissement, des services municipaux ou des citoyens, sur:

  + les projets de modifications au Plan d'urbanisme touchant tout emplacement reconnu pour son intérêt patrimonial (02-136-1, art. 4, 1°);

  + les projets de règlements adoptés en vertu de l'article 89, 5° de la Charte de la Ville de Montréal touchant tout emplacement reconnu pour son intérêt patrimonial – projets majeurs (02-136-1, art. 4, 2°);

  + les projets de règlements relatifs aux demandes de citation de monuments historiques et de constitution de sites du patrimoine (02-136-1, art. 4, 3°);

  + les demandes de démolition d'immeubles patrimoniaux (02-136, art. 4, 4°);

  + les services et politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine (02-136, art. 13, 1°);

  + les questions liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine (02-136, art. 13, 2°);

  + la banque de dénomination des lieux urbains (Politique du patrimoine, p. 48);

  + les projets proposés dans un milieu naturel localisé dans un écoterritoire et les projets proposés à moins de 30 mètres de tels milieux (Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, p. 14).

Par ailleurs, en plus de son rôle de conseiller et d'aviseur, le Conseil du patrimoine de Montréal:

+ sollicite des opinions, reçoit et entend les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine (02-136-1, art. 13, 3°);

+ recommande au conseil de la Ville, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement et aux services municipaux la réalisation d'études ou de recherches sur la protection et à la mise en valeur du patrimoine (02-136-1, art. 13, 4°);

+ contribue à la mise en œuvre de la Politique du patrimoine de la Ville (02-136-1, art. 13, 5°);

+ s'intéresse à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant la tenue d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques (02-136-1, art. 13, 6°);

+ requiert la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais et priorise les interventions (02-136-1, art. 14);

+ met sur pied une *veille patrimoniale* (Politique du patrimoine, p. 48).

BILAN DES ACTIVITÉS 2003-2006

LE CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL EN STATISTIQUES

NOMBRE DE RÉUNIONS	2003	2004	2005	2006
RÉUNIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL	13	14	12	13
RÉUNIONS DU COMITÉ DES AVIS	0	12	14	17
RÉUNIONS DU COMITÉ DE TOPONYMIE	0	3	7	6
TOTAL	**13**	**29**	**33**	**36**

NOMBRE DE DOSSIERS TRANSMIS AU CPM POUR INFORMATION PAR LES ARRONDISSEMENTS	2003	2004	2005	2006
AHUNTSIC–CARTIERVILLE		3	8	23
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	34	30
DORVAL–ÎLE DORVAL			1	
LACHINE		1		
LE PLATEAU-MONT-ROYAL		10	1	2
LE SUD-OUEST	2	4	1	7
MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE				1
OUTREMONT	1		1	
PIERREFONDS–ROXBORO				4
POINTE-CLAIRE	1		1	
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES				2
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE		3		1
VERDUN			1	1
VILLE-MARIE	2	120	70	81
VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION	1			
SERVICES CENTRAUX	8			13
TOTAL	**16**	**147**	**118**	**165**

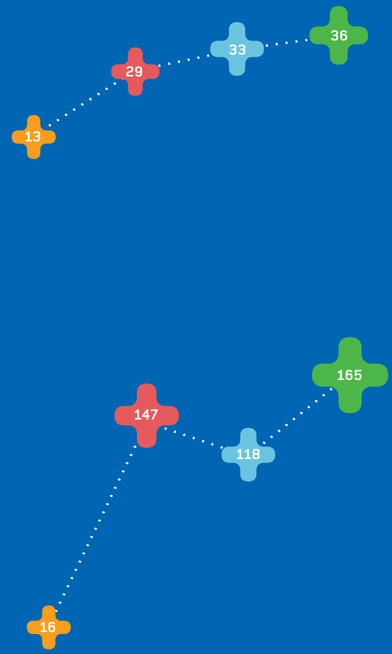

LE PATRIMOINE

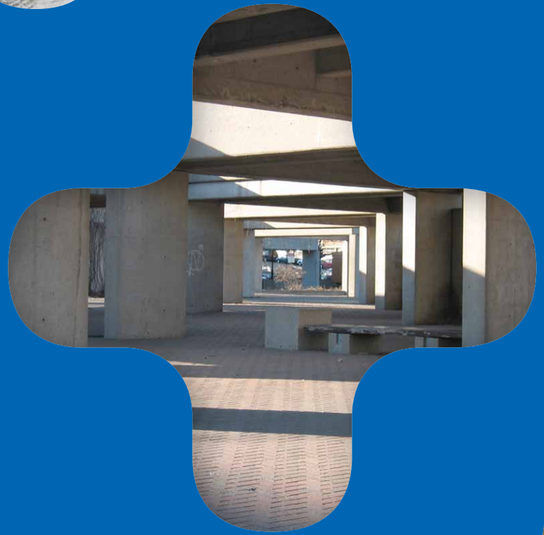

UNE PROMESSE D'AVENIR

NOMBRE D'AVIS ET DE MÉMOIRES ÉMIS

	2003	2004	2005	2006
AHUNTSIC–CARTIERVILLE		4	5	20
BEACONSFIELD–BAIE D'URFÉ		1		
CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	1	6	16	19
DORVAL–ÎLE DORVAL		1		
ÎLE BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE		1		
LACHINE		1		
LE PLATEAU-MONT-ROYAL	2	9	1	1
LE SUD-OUEST		4	1	7
MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1	1		1
OUTREMONT			1	
PIERREFONDS–ROXBORO				2
POINTE-CLAIRE	1		1	
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES				1
ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE		3		1
VERDUN			1	1
VILLE-MARIE	3	63	28	18
VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION	1			
SERVICES CENTRAUX	8	9	14	12
TOTAL	**17**	**103**	**68**	**84**

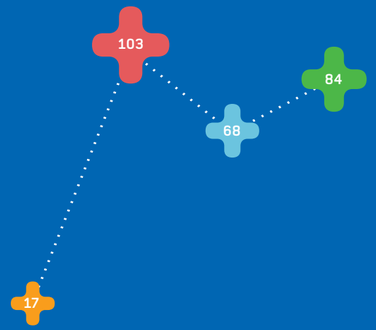

AUTRES ACTIVITÉS

	2003	2004	2005	2006
RENCONTRES AVEC L'ÉLU(E) RESPONSABLE DU DOSSIER CULTURE ET PATRIMOINE AU COMITÉ EXÉCUTIF	3	7	5	3
RENCONTRES AVEC LES ORGANISMES EN PATRIMOINE	14	16		
COLLOQUE – ORGANISATION	1			
COLLOQUES, CONFÉRENCES – PARTICIPATION	6	5	24	4
CONFÉRENCES (PRÉSIDENTE À TITRE DE CONFÉRENCIÈRE)	5	4	4	1
VISITES D'ARRONDISSEMENT	7	2	2	4
PARTICIPATION À DES CONSULTATIONS PUBLIQUES	8	20	16	20
ÉTUDES ET RECHERCHES	3	6	3	
TABLE DE CONCERTATION DU MONT-ROYAL ET GROUPES DE TRAVAIL				21

RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES : 500 000 $
RESSOURCES HUMAINES : LA PRÉSIDENTE ET QUATRE PERSONNES À TEMPS COMPLET À STATUT TEMPORAIRE

AVIS ET MÉMOIRES

Le Conseil du patrimoine de Montréal s'est penché sur plus de 150 dossiers en 2006. Du nombre, 77 ont requis un avis spécifique à un projet et 6 mémoires ont été présentés. La consultation de cette liste permettra de situer la diversité des sujets traités. Dans certains cas, les dossiers traités découlent des travaux des commissions du conseil de la Ville ou du conseil d'agglomération et concernent généralement les orientations que désire se doter la Ville dans ses dossiers majeurs. Le CPM préconise alors la présentation de mémoires et prend le parti de favoriser une cohésion entre les politiques de la Ville avec une attention particulière à la protection et la mise en valeur des patrimoines naturel et culturel.

AHUNTSIC–CARTIERVILLE

10780-82, rue Olympia	Remplacement du parement extérieur
10830, rue Olympia	Modifications extérieures et nouvel aménagement paysager
10833-35, rue du Pressoir	Réfection des galeries avant du rez-de-chaussée et de l'étage
1560, boulevard Gouin Est	Percement de nouvelles ouvertures et remplacement du revêtement sur l'élévation latérale et arrière du garage
1594, boulevard Gouin Est	Remplacement de fenêtres
1615, boulevard Gouin Est	Résidence Berthiaume-du-Tremblay: Aménagement d'un nouvel espace de stationnement
1682, boulevard Gouin Est	Opération cadastrale
1696, boulevard Gouin Est	Remplacement de fenêtres
1716, boulevard Gouin Est	Changement des fenêtres à l'étage et ajout d'une petite verrière
1730, boulevard Gouin Est	Agrandissement du bâtiment sur 1 étage
1818, boulevard Gouin Est	Agrandissement à l'arrière
1847, boulevard Gouin Est	Église du Sault-au-Récollet: Restauration de la pierre et des solins, remplacement de fenêtres et travaux de peinture
2005, boulevard Gouin Est	Revêtement de briques du mur côté Est à refaire
2043, boulevard Gouin Est	Réfection des parements extérieurs et modifications à des ouvertures
2210, boulevard Gouin Est	Nouvelle vocation
2850, boulevard Gouin Est	Remplacement de la toiture
2900, boulevard Gouin Est	Maison Dagenais: Réfection de toitures
9043, boulevard Gouin Ouest	Construction d'une nouvelle résidence
9055, boulevard Gouin Ouest	Nouvel aménagement paysager
9255, boulevard Gouin Ouest	Nouvel aménagement paysager

CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

2100, boulevard Édouard-Montpetit	CEPSUM de Montréal: Reconfiguration de la rampe d'accès pour piéton et pour personne à mobilité réduite
2332, boulevard Édouard-Montpetit	CPE de l'Université de Montréal: Réaménagement de l'aire de jeu
2900, boulevard Édouard-Montpetit	Bibliothèque Bronfman: Correctifs à l'enveloppe du bâtiment et réfection de l'escalier
3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine	Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine: Nouvelle construction sur le stationnement actuel
3200, rue Jean-Brillant	Université de Montréal: Aménagement extérieur
4545, chemin Queen-Mary	Institut universitaire de Gériatrie de Montréal
3295, rue Ridgewood	Remplacement de fenêtres
3355, chemin Queen-Mary	Remplacement de fenêtres et de portes de balcons
3375, avenue Ridgewood	Remplacement de balcons et garde-corps
3475, avenue Ridgewood	Remplacement de balcons
3800, chemin Queen-Mary	Oratoire Saint-Joseph: Coupe d'arbre
4601, chemin de la Côte-des-Neiges	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges: + Projet de construction pour le remplacement d'une remise + Construction d'un mausolée + Abattage d'arbres + Mausolée Alacchi
4850, boulevard Grand	Église Évangéliste Hosanna: Réparations et modifications de l'extérieur et réaménagement intérieur
4921-31, rue Coronet	Remplacement de portes et de fenêtres
5290, chemin de la Côte-des-Neiges	Aménagement d'une pergola au toit terrasse de l'immeuble
Flanc nord du Mont-royal	Plantation de 500 arbres et arbustes sur le mont Royal

MERCIER–HOCHELAGA–MAISONNEUVE

2100, avenue Jeanne-d'Arc	Avis d'opposition à la démolition du bâtiment de la Shawinigan Water and Power

PIERREFONDS–SENNEVILLE

Écoterritoire des Rapides du Cheval-Blanc	Projet 1 & 2: Développement immobilier

PLATEAU MONT-ROYAL

265, avenue du Mont-Royal Ouest	Sir Mortimer-B.-Davis Memorial: Conversion de l'immeuble à des fins résidentielles et de centre sportif

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

14205, rue Notre-Dame Est	Église Sainte-Germaine-Cousin: Avis d'opposition à la demande de démolition (église et presbytère)

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

5199, rue Sherbrooke Est	Pyramides Olympiques: Développement immobilier

SERVICES CENTRAUX

Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal	+ Restauration de l'entrée Peel du Parc du Mont-Royal + Restauration de la croix du mont Royal + Aménagement des aires de jeux au lac aux Castors + Procédure intérimaire aux fins d'étude publique + Étude publique des projets dits majeurs
Square des Frères-Charon	Réaménagement du square
Plan de mise en valeur du mont Royal	Mémoire du CPM sur l'élaboration du futur plan de mise en valeur du mont Royal
Réseau des grands parcs de Montréal	Mémoire du CPM sur le document d'orientation
Mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Montréal	Mémoire du CPM
Proposition de Plan d'action du Premier plan stratégique 2007-2009 de développement durable de la collectivité montréalaise	Avis du CPM
Plan d'affaires 2006 de la Direction du Développement de la gestion de l'eau	Mémoire du CPM
Réseau bleu	Mémoire du CPM
Industrie récréotouristique	Mémoire du CPM

SUD-OUEST

1230-32 et 1236-40, rue Notre-Dame Ouest	Avis sur la demande de démolition
1606, rue de l'Église	Réfection de la rampe pour handicapé, du trottoir et installation d'une nouvelle signalisation au Centre Saint-Paul
1628-40, rue de l'Église	Travaux de rénovation à l'extérieur de l'édifice
4351-63, rue Saint-Ambroise	Construction à l'avant et conservation d'une maison à l'arrière
4369-71, rue Saint-Ambroise	Demande de démolition pour effectuer une nouvelle construction
670, rue de Courcelle	Église Sainte-Élisabeth-du-Portugal: Demande de démolition pour effectuer une nouvelle construction
Village Griffintown	Projet de développement

VERDUN

120, rue François	Installation d'une verrière amovible

VILLE-MARIE

1000, rue Saint-Denis	CHUM: Construction du méga hôpital
123, rue de la Commune Ouest	Remplacement du revêtement du toit et du lanterneau
1390, rue Sherbrooke Ouest	Musée des beaux-arts de Montréal: Réaménagement des vitrines de la boutique
1400, boulevard René-Lévesque Ouest (1385, rue Overdale)	Maison Louis-Hippolyte-La Fontaine: Rénovation et agrandissement
1449-55, rue Sainte-Catherine Ouest et 1421, rue MacKay	Construction d'un édifice mixte (commercial et résidentiel)
1547, avenue des Pins Ouest	CUSM: Construction du méga hôpital
170, rue Sherbrooke Est	Développement résidentiel Le Montmartre
3026, chemin Picquet	Attribution d'un numéro de lot à une lisière de terrain située entre deux propriétés
3433-3435, rue Stanley	Aménagement d'un stationnement de surface complémentaire à l'édifice patrimonial
3801, rue Université	Institut de neurologie de Montréal: Aménagement extérieur
475, avenue des Pins Ouest	Stade Sir Percival-Molson: Agrandissement du stade
5, Place Ville-Marie	Place Ville-Marie: Aménagement d'un restaurant et d'une terrasse sur la Plaza
687, avenue des Pins Ouest	Pavillon des Femmes de l'hôpital Royal-Victoria: Remplacement de fenêtres au niveau du 5e étage
9999, rue Sherbrooke Ouest angle Simpson	Nouvelle construction: Le Simpson
Angle des rues Sherbrooke et Hutchison	Nouvelle construction: Le 400 Sherbrooke
1515, avenue du Docteur-Penfield	Réfection d'un mur de soutènement
3045, avenue Cedar	Remplacement de portes et de fenêtres
1297, rue Redpath-Crescent	Agrandissement d'une ouverture en arrière

Un suivi de 55 avis du CPM a permis d'évaluer que, dans 88% des cas, les décisions des instances vont dans le même sens que les recommandations du CPM tandis que sur six mémoires déposés, le rapport est de 66%.

À titre de conseiller, différents dossiers ont été élaborés par le CPM afin de fournir aux professionnels des arrondissements plus d'information sur des sujets spécifiques les assistant dans le cadre de dossiers ayant trait à des sites ou à des bâtiments patrimoniaux.

+ + +

RÉVISION DU PLAN DE MISE EN VALEUR DU MONT ROYAL

En marge de l'adoption du décret gouvernemental de 2005 constituant l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal (AHNMR), il a été souhaité de transférer la gestion de ce territoire du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) aux villes de Ville de Montréal et de Westmount. Depuis 2005, la Table de concertation du Mont-Royal a le mandat de réviser le Plan de mise en valeur du mont Royal de 1992 afin de convenir d'un mode de gestion devant satisfaire les exigences du MCCQ pour la protection et la mise en valeur de l'AHNMR. Le CPM contribue aux travaux de la Table et de ses différents groupes de travail puisqu'un arrondissement historique ou naturel, constitué en vertu de la Loi sur les biens culturels, comprend plusieurs éléments des patrimoines naturel et culturel. Au mois de mai 2006, le CPM a déposé un mémoire à la Table afin de suggérer une approche qualitative de la montagne basée sur les caractéristiques typiques des collines montérégiennes. Le mémoire proposait aussi des recommandations quant aux orientations fonctionnelles et organisationnelles devant être retenues pour assurer la préservation et la protection des milieux naturels, la mise en valeur et la protection du patrimoine culturel et, assurer la gestion du mont Royal.

STADE PERCIVAL-MOLSON

Situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, le projet d'agrandissement du stade Percival-Molson, par le club de football des Alouettes de Montréal, sur un terrain de l'Université McGill, a été analysé par le CPM. Des réserves ont été faites sur certains aspects du projet qui demeuraient lacunaires à divers égards. Le CPM a considéré que cet agrandissement aurait des impacts négatifs sur le couvert végétal, dans un secteur déjà en déficit et que ce projet d'agrandissement ne devrait pas être réalisé selon les plans proposés.

INSTITUTIONS MONTRÉALAISES

L'année 2006 a été marquée par une activité intense de développement des institutions du savoir et de la santé sur le territoire montréalais. Ainsi, le CPM a été appelé à se prononcer sur le plan directeur du CHU Sainte-Justine, sur les projets du CHUM et du CUSM, ainsi que sur des projets de nos universités (Concordia, ÉTS, McGill, Université de Montréal, UQAM). Projets majeurs en taille et en valeur, projets d'intérêt par leur couverture médiatique et leur impact sur leur milieu d'insertion, le CPM entend suivre avec intérêt l'évolution de ces dossiers au fil des mois et des années à venir.

PATRIMOINE RELIGIEUX

Le Carmel a reçu cette année une reconnaissance officielle du MCCQ, par le classement de l'ensemble du site, ce qui assure sa préservation globale, eu égard à sa valeur historique, architecturale et symbolique, tel que le préconisait le CPM en 2004. Par ailleurs, pour les églises modernes, Christ Lutheran Memorial (CDN-NDG) a été reprise et est maintenant animée par une communauté coréenne et, l'église Sainte-Germaine-Cousin (RDP-PAT) a été épargnée de la démolition. Il faut maintenant identifier un nouvel usage pour cette dernière qui puisse contribuer à son animation et à son maintien. D'autres lieux de culte, toujours vacants, conservent une position en équilibre sur cette ligne entre la démolition et la réutilisation; pensons seulement à l'église Saint-Sauveur, dont le sort n'est pas encore déterminé dans le cadre du projet du CHUM.

Le CPM a participé au comité d'évaluation des lieux de culte avec le MCCQ, la Fondation du patrimoine religieux du Québec et le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville. L'exercice vise maintenant à documenter et évaluer les lieux de culte érigés entre 1945 et 1975 sur l'île de Montréal. Enfin, les cimetières ont retenu l'attention par la construction et la restauration de mausolées au cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le réaménagement de sa zone opérationnelle.

PATRIMOINE INDUSTRIEL

Différentes actions ont été prises par le CPM au sujet du patrimoine industriel. Un projet-pilote pour un repérage a été effectué dans deux quartiers d'arrondissements différents. Ces résultats, jumelés à d'autres listes d'inventaire sont d'ailleurs l'objet d'un exercice de cartographie du patrimoine industriel. Cet exercice est possible grâce à un emploi de six mois obtenu dans le cadre du programme de parrainage professionnel auquel participe la Ville de Montréal.

Plusieurs bâtiments industriels voient leur usage transformé à d'autres fins, souvent résidentielles et commerciales. C'est en ce sens que le CPM est intervenu sur un projet rue Jeanne-d'Arc (arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve) afin qu'un édifice qui fut construit par la Northern Electric soit conservé et intégré à un projet de développement résidentiel. Enfin, à travers l'exercice d'idéation *Dialogues de Griffintown*, mené par l'arrondissement Le Sud-Ouest et Design Montréal, le CPM fut appelé à présenter les questions de patrimoine au sein du panel d'experts. Trois équipes multidisciplinaires ont imaginé, dans cet exercice, le développement de trois secteurs clés du quartier Griffintown. Les résultats peuvent être consultés à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/designmontreal.

PATRIMOINE NATUREL

L'année 2006 marque la première année complète d'exercice du mandat du CPM au regard du domaine du patrimoine naturel. Oeuvrant en étroite collaboration avec les arrondissements et la Direction des sports, parcs et espaces verts, le CPM a contribué à donner suite à la Politique du patrimoine, à la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, à la Politique de l'arbre et au Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise. De grands projets ont retenu l'attention du CPM comme le réaménagement des aires de jeux au lac aux Castors, la réfection de l'entrée Peel du parc du mont Royal, le développement résidentiel du Domaine des brises dans l'écoterritoire les Rapides du Cheval-Blanc et le projet de développement au nord des pyramides olympiques. Des projets de moindre envergure, non moins importants, ont aussi bénéficié d'un avis du CPM, notamment pour la protection de la rive de la Rivière-des-Prairies et des réfections de propriétés privées situées dans l'AHNMR. À la fin de cette année, le CPM est devenu membre du Comité multidisciplinaire sur les arbres remarquables de Montréal qui doit faire part de ses travaux en 2007.

PATRIMOINE MODERNE

Le métro de Montréal, qui fête cette année ses 40 ans, est maintenant de plus en plus considéré comme une œuvre unique du patrimoine montréalais. À travers le savoir faire des ingénieurs et des entrepreneurs, on y côtoie les œuvres d'architectes et d'artistes de renom. Le CPM continue son travail de sensibilisation auprès de la Société de transport de Montréal (STM) afin de réaliser des études des stations de métro qui pourraient guider la multitude de transformations qui doivent y être faites et viser la mise en valeur des stations. Aussi, cette année, le CPM et le comité de toponymie a épaulé la STM pour constituer un cadre de référence face aux demandes de changement du nom des stations.

Le CPM s'est aussi impliqué, de différentes façons, pour documenter la connaissance et pour la sauvegarde d'églises modernes importantes à l'échelle montréalaise, ainsi que d'éléments de l'architecture municipale comme le chalet du lac aux Castors dont la restauration s'est conclue cette année.

DÉVELOPPEMENT D'UNE MÉTHODOLOGIE POUR L'ANALYSE DES GRANDS PROJETS

Les demandes d'avis déposées auprès du CPM sont accompagnées d'une documentation aux formes variables. Dans le cas de l'évaluation de projets de grande envergure, cette diversité d'information dans sa forme et sa quantité peut provoquer une perte d'efficience dans l'analyse des dossiers et même occulter une dimension de chacun des projets à considérer dans l'émission des avis. De même, lorsque le CPM use de son droit d'initiative, l'information qu'il collige provient de sources diverses et parfois informelles. Afin de structurer l'analyse des grands projets faite par le personnel et les membres du CPM, une grille a été développée, en collaboration avec des étudiantes à la maîtrise de la Chaire d'études sur les écosystèmes urbains de l'UQAM, de manière à systématiquement considérer l'ensemble des thèmes et enjeux propres à de telles entreprises. Ce document est utilisé par le personnel du CPM comme « aide-mémoire » afin d'identifier les composantes majeures des projets et de mettre en relation les éléments des patrimoines naturel et culturel. Cet exercice permet, dans un premier temps, d'identifier les éventuelles lacunes documentaires pour réaliser l'analyse et, dans un second temps, d'identifier les relations positives ou négatives entre les composantes du projet et les éléments des patrimoines naturel et culturel. L'avis du CPM est par la suite rédigé afin de faire une transposition littéraire des résultats de la grille.

CITATION DE MONUMENTS HISTORIQUES ET LA CONSTITUTION DE SITES DU PATRIMOINE

Le CPM a déployé des efforts, depuis le début de son mandat, afin de relancer, avec le *Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine*, les procédures de citation et de constitution qui ne sont plus appliquées depuis les années 1990. Certaines analyses ont débuté et des dénouements sont attendus en 2007 dont le projet de constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène. Le CPM défend toujours la nécessité de procéder à un bilan de la reconnaissance attribuée par la Ville en vertu de la Loi sur les biens culturels, afin de dégager les périodes historiques couvertes, les types de bâtiment ou d'implantation reconnus et ainsi procéder à une planification des actions futures.

TOPONYMIE

Le Comité de toponymie a tenu six réunions. Ses membres ont statué sur les demandes d'inscription à la banque anthroponymique. La mise sur Internet des inscriptions du répertoire *Les rues de Montréal, répertoire historique*, édité en 1995, a débuté et la révision des notices a été amorcée. Le projet se poursuivra durant plusieurs années. Parallèlement, des recherches historiques sont complétées pour mettre à jour et adapter les informations emmagasinées.

La demande de désignation d'un nom de rue pour commémorer l'ancien premier ministre Robert Bourassa a soulevé le mécontentement des citoyens habitant dans les limites de l'avenue du Parc et a suscité beaucoup d'intérêt dans les médias.

Depuis quelques années, la Société de transport de Montréal avait émis un moratoire afin de se pencher davantage sur la question des demandes de modification de noms de station de métro. La Société a demandé la participation du CPM afin de connaître les critères de désignation toponymique et d'établir un cadre de référence pour les dénominations futures.

VEILLE PATRIMONIALE

Le mandat de veille, accordé au Conseil du patrimoine de Montréal dans la Politique du patrimoine, est venu précisé ce que dans les faits le CPM accomplissait depuis sa mise en place. En effet, à maintes reprises, des citoyens et des organismes ont contacté le CPM pour l'informer ou pour qu'il prenne action devant une situation où le patrimoine était menacé. Le CPM a effectué des recherches afin d'établir des comparables en ce que constitue la veille patrimoniale dans diverses villes européennes et canadiennes et déposera une proposition aux services municipaux en 2007.

ÉTAT DES LIEUX DES INSTITUTIONS PATRIMONIALES

À la suite des travaux menés depuis deux ans avec l'Observatoire de la culture et des communications de l'Institut de la statistique du Québec, la présidente du CPM a initié un projet de recherche afin de constituer un état des lieux sur les institutions en patrimoine et de mieux comprendre cet univers diversifié, mal connu et souvent déconsidéré. De plus, elle a encadré les travaux d'une étudiante afin que soit analysé le résultat de l'enquête menée sur l'état des lieux en patrimoine. L'Institut de la statistique du Québec publiera, à la fin de l'année, un premier cahier de dix.

PROMOTION DU PATRIMOINE

Élément important de sa mission, le CPM assure la promotion du patrimoine par le rayonnement de ses activités. Pour ce faire, le CPM privilégie les trois avenues que sont les échanges avec les intervenants du milieu, la participation à des événements et la diffusion publique d'information.

Ainsi, le CPM a maintenu des relations avec divers intervenants afin d'échanger sur l'état de la situation, les urgences, les projets et les actions à réaliser. Le CPM a poursuivi ses visites en arrondissements, commencées en 2003, afin de mieux connaître les intervenants du milieu et les problématiques locales en matière de patrimoines naturel et culturel.

Les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Le Sud-Ouest et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ont reçu le CPM pendant l'année. Pour accomplir les différentes fonctions qui lui sont confiées, le CPM interagit aussi avec l'ensemble des arrondissements et les différentes directions ou divisions des services municipaux de la Ville de Montréal.

La présidente participe à un groupe de réflexion sur les musées municipaux, qui mène une réflexion sur les missions du Musée de Lachine et du Centre d'histoire de Montréal, en vue de préciser et mettre à jour les missions de ces derniers. Le personnel du CPM a assisté à diverses séances de consultation publiques (Stade Percival-Molson, CHUM, comités de démolition des maisons du 1230-1240 de la rue Notre-Dame ouest, de l'église Sainte-Germaine-Cousin).

Au chapitre des événements, les membres et le personnel du CPM ont participé à diverses conférences, notamment au colloque d'Icomos Canada, à celui sur le patrimoine religieux *Éducation et transmission du sens*, à des journées d'études sur le patrimoine moderne et, à la journée sur la biodiversité métropolitaine de Nature Québec. En 2006, c'est à près d'une vingtaine d'événements auxquels les membres du CPM ont été associés: conférences de presse, lancements, inaugurations et remises de prix.

Pour la diffusion publique d'information, le site Internet du Conseil du patrimoine de Montréal **ville.montreal.qc.ca/cpm** demeure l'outil de sensibilisation privilégié et a reçu, au cours des onze premiers mois de 2006, la visite de plus de 6 000 internautes (consultation unique), et celle de plus de 1 200 internautes (consultations répétées). La durée moyenne de consultation est de douze minutes.

Par ailleurs, la présidente et le personnel du CPM ont été mis à contribution dans diverses entrevues avec les médias. Ces échanges ont pour objectifs de mieux faire connaître le CPM, d'expliquer certains enjeux et de sensibiliser les citoyens au patrimoine sur des thèmes particuliers notamment l'histoire des quartiers de Montréal, le patrimoine industriel et les réclames peintes.

ANNEXES

LE PATRIMOINE ET LA VILLE DE MONTRÉAL EN CHIFFRES

POPULATION TOTALE . . . . . 1 584 400 (ville) 1 812 723 (agglo)
ÉTENDUE DU TERRITOIRE . . . . . 36 640 ha (ville) 50 000 ha (agglo)

+ MUNICIPAL

AIRES NATURELLES PROTÉGÉES (agglo) . . . . . 1 672 ha, objectif 3 000
ÉCOTERRITOIRES (agglo) 10
MONUMENTS CITÉS 39
SITES DU PATRIMOINE 6
RUBRIQUES TOPONYMIQUES ADOPTÉES 3 724
IMMEUBLES SIGNIFICATIFS INDIQUÉS AU PLAN D'URBANISME 1 144

+ PROVINCIAL (sur le territoire de la Ville de Montréal)

HABITATS FAUNIQUES 18
HABITATS FLORISTIQES 2
AIRES PROTÉGÉES EN MILIEU TERRESTRE 12
LIEU DE FONDATION DE MONTRÉAL 1
BIENS CULTURELS CLASSÉS 105
ARRONDISSEMENT HISTORIQUE (Vieux-Montréal) 1
ARRONDISSEMENT HISTORIQUE ET NATUREL (mont Royal) 1
ARRONDISSEMENT NATUREL (Bois de Saraguay) 1

+ FÉDÉRAL (sur le territoire de l'agglomération de Montréal)

PERSONNAGES ET ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES NATIONAUX 66
LIEUX NATIONAUX 49
HABITATS DU POISSON 22
REFUGE D'OISEAUX MIGRATEURS 2

LES MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS ET LES SITES DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

La citation d'un monument historique et la constitution d'un site du patrimoine sont des mesures de protection particulières dont dispose le conseil de la Ville en vertu de la Loi sur les biens culturels. Elles permettent d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de tout immeuble situé sur son territoire répondant à la définition de monument historique (dans le cas d'une citation) ou de tout paysage architectural présentant un intérêt d'ordre esthétique ou historique (dans le cas d'une constitution d'un site du patrimoine). Source: mamr.gouv.qc.ca

MONUMENTS HISTORIQUES CITÉS

AHUNTSIC–CARTIERVILLE

Croix de chemin de pierre (1874)
angle nord-est de l'avenue Bois-de-Boulogne
et du boulevard Gouin Ouest
Citée en 1988

Maison Persillier-dit-Lachapelle (1810)
2084, boulevard Gouin Est
Citée en 1987

LASALLE

Maison Penniston (1890)
7525, boulevard Lasalle
Citée en 1990

Maison des domestiques Penniston (Vers 1900)
33-35, rue Alepin
Citée en 1990

Maison De Lorimier – Bélanger (1775-1800)
9603, boulevard Lasalle
Citée en 1990

Annexe de la maison De Lorimier – Bélanger
(Vers 1930)
9601, boulevard Lasalle
Citée en 1990

Ancien Hôtel de ville
13, avenue Strathyre
Cité en 1990

LE PLATEAU MONT-ROYAL

Regent Theatre (façade) (1915)
5117, avenue du Parc
Cité en 1988

Maison Lionnais ou Maison Henriette Moreau
(1870-1873)
4100, avenue de Lorimier
Citée en 1989

Maison Samuel-Burland (1872-1873)
3567, rue Saint-Urbain
Citée en 1990

Cinéma Rialto (1923)
5711-5723, avenue du Parc
Cité en 1988
(NOTE) Aussi classé monument historique en 1990
et désigné Lieu historique par la Commission des
lieux et monuments historiques du Canada en 1993.

Maison Emmanuel-Saint-Louis (1898)
4105-4127, rue Saint-Denis
Citée en 1989

LE SUD-OUEST

Église Saint-Joseph de Montréal
et son ancienne sacristie (1861-1862)
550, rue Richmond
Citée en 1991

Maison Louis et Joseph Richard (1890)
4351-4363, rue Saint-Ambroise,
80-86, rue Sainte-Marguerite
Citée en 1987

L'ÎLE BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Église Saint-Raphaël-Archange (1873-1874)
495, rue Cherrier
Citée en 2001

Presbytère de Saint-Raphaël-Archange (1843)
495, rue Cherrier
Cité en 2001

Croix de chemin (1918)
1158, Montée Wilson
Citée en 2001

École du village (1923-1924)
350, rue de l'Église
Citée en 2001

Maison dite Du Centenaire (1790)
977, rue Cherrier
Citée en 2001

Maison Joseph-Théorêt (Vers 1832)
20, rue Martel
Citée en 2001

Maison Toussaint-Théorêt (1831)
1883, chemin Bord-du-Lac
Citée en 2001

Manoir Denis-Benjamin-Viger (Vers 1843)
376, rue Cherrier
Cité en 2001

Couvent des sœurs de Sainte-Anne (1906)
16115, boulevard Gouin Ouest
Cité en 2001

Croix de chemin (1923)
1859, chemin Bord-du-Lac
Citée en 2001

OUTREMONT

Cinéma Outremont (1928)
1240-1248, rue Bernard Ouest
Cité en 1987
(NOTE) Aussi classé monument historique en 1994
et désigné Lieu historique par la Commission des
lieux et monuments historiques du Canada en 1993.

Maison George-E.-Cooke (1874)
708-710, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Citée en 1996

RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Maison Urgel-Charbonneau (1913)
11931, rue Notre-Dame Est
Citée en 1988

ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Théâtre Le Château et maison de rapport (1931)
6950, 6956 et 6960, rue Saint-Denis et
383-395, rue Bélanger
Cité en 1991
(NOTE) Aussi classé monument historique en 2002

Maison Longpré (1822)
6450-6452-6452A, 38e Avenue
Citée en 1990

SAINT-LAURENT

Église Saint-Laurent (1835-1837)
805, boulevard Sainte-Croix
Citée en 1986

VILLE-MARIE

Couvent Saint-Isidore - DÉMOLI
7440, rue Notre-Dame Est
Cité en 1990

Maisons en rangée William-D.-Strond (1889-1890)
1419 à 1441, rue Pierce
Citées en 1988

Édifice Blumenthal (1910-1911)
305-307, rue Sainte-Catherine Ouest
Cité en 1990

Maison Arthur-Dubuc ou Canadian Club (1894)
434-438, rue Sherbrooke Est
Citée en 1989

Théâtre Séville (1928)
2153-2159, rue Sainte-Catherine Ouest
Cité en 1990

Banque Toronto-Dominion (1927)
1401-1403, rue de Bleury
Citée en 1990

Maison L'Archevêque (1841)
1643-1647, rue de La Visitation
Citée en 1989

Maison Louis-Hippolyte-LaFontaine (1844-1846)
1395-1401, rue Overdale
Citée en 1988

Maison David-Lewis (1867-1868)
3424, rue Simpson
Citée en 1988

SITES DU PATRIMOINE CONSTITUÉS

SITE DU PATRIMOINE DU MONT-ROYAL

Constitué le 15 décembre 1987
Arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, d'Outremont, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Westmount.
(NOTE) La très grande majorité de ce territoire a été décrété par le gouvernement du Québec, arrondissement historique et naturel en 2005.

SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Constitué le 19 septembre 1990
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

SITE DU PATRIMOINE DE LA CÔTE-SAINT-PAUL

Constitué le 19 septembre 1990
Arrondissement Le Sud-Ouest

SITE DU PATRIMOINE DE L'ÉGLISE SAINT-ESPRIT-DE-ROSEMONT

Constitué le 29 janvier 1991
Arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie

SITE DU PATRIMOINE DE L'ANCIEN VILLAGE DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Constitué le 6 avril 1992
Arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

SITE DU PATRIMOINE DE L'ANCIEN VILLAGE DE SAULT-AU-RÉCOLLET

Constitué le 6 avril 1992
Arrondissement Ahuntsic–Cartierville

Cette liste n'inclut pas les monuments historiques, les sites et les arrondissements qui ont reçu une reconnaissance en vertu de la Loi sur les biens culturels par le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Il est possible de consulter le répertoire des biens culturels à l'adresse suivante: patrimoine-culturel.gouv.qc.ca

+

+

+

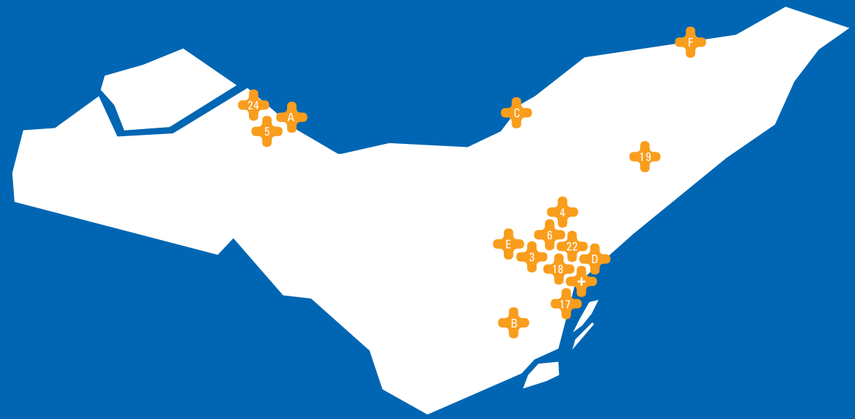

LISTE DES PHOTOS

(+) PAGE COUVERTURE : VITRAIL RÉALISÉ PAR MARCELLE FERRON (MÉTRO CHAMP-DE-MARS) + P.3 : CHALET ET PATINOIRE DU LAC AUX CASTORS (MONT ROYAL) + P.4 : ÉGLISE SAINT-JEAN-BAPTISTE + P.5 : MILIEU HUMIDE (RAPIDES DU CHEVAL-BLANC) + P.6 : TOPONYMIE (ANGLE SAINT-DOMINIQUE ET DULUTH) + P.9 : MEMBRES DU CONSEIL (NOMMÉS EN ORDRE DANS LE TEXTE) + PAGE CENTRALE (DE GAUCHE À DROITE) - A : RIVE (RAPIDES DU CHEVAL-BLANC) + B : RUELLE DE GRIFFINTOWN + C : SITE DES MOULINS (SAULT-AUX-RÉCOLLETS) + D : SQUARE VIGER + E : MÉTRO ÉDOUARD-MONTPETIT + F : CHÈVREFEUILLE (RUISSEAU DE MONTIGNY) + P.17 : SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE + P.18 : STADE PERCIVAL-MOLSON + P.19 : PYRAMIDES OLYMPIQUES + P.22 : CHUM (HÔPITAL SAINT-LUC) + P.24 : GRENOUILLE DES MARAIS (RAPIDES DU CHEVAL-BLANC) + CRÉDITS PHOTOS : CPM & INFRAROUGE (3, 4 et 6)

Conception graphique : infrarouge.ca

CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

303, rue Notre-Dame Est
1er étage, bureau 1.150
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514.872.4055
Télécopieur : 514.872.2235
cpm@ville.montreal.qc.ca
ville.montreal.qc.ca/cpm

ISBN 2-7647-0653-7